

BULLETIN MUNICIPAL

n°19

Année 2018



11 Novembre 2018 Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale

L'équipe municipale de Saint Crépin vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019

SOMMAIRE

Le mot du maire	3
Infos diverses	4
Etat civil	6
Résumé des comptes rendus du Conseil Municipal	7
Le Repas des Aînés	13
Les Ruines – Les frelons asiatiques	14
La salle municipale	15
Travaux de l'année	16
Autour de l'école maternelle	20
Le foyer rural	22
Halloween	24
Le prélèvement à la source	25
PLUih	26
Cyclad	28
Gendarmerie	30
Un peu d'histoire	31
Les entreprises de la commune	37
Les horaires de la mairie	39
Le bourg vue du ciel	40

LE MOT DU MAIRE



Chers administrés,

Cette année 2018 se termine sur le signe de la contestation et de la violence.

Jusqu'ici préservées, ces revendications touchent nos campagnes avec une légitimité probante.

Je pense qu'en tant qu'élu, il est de mon devoir d'être à l'écoute et de relayer le malaise tout en restant modeste face aux moyens à employer et à l'immensité du problème.

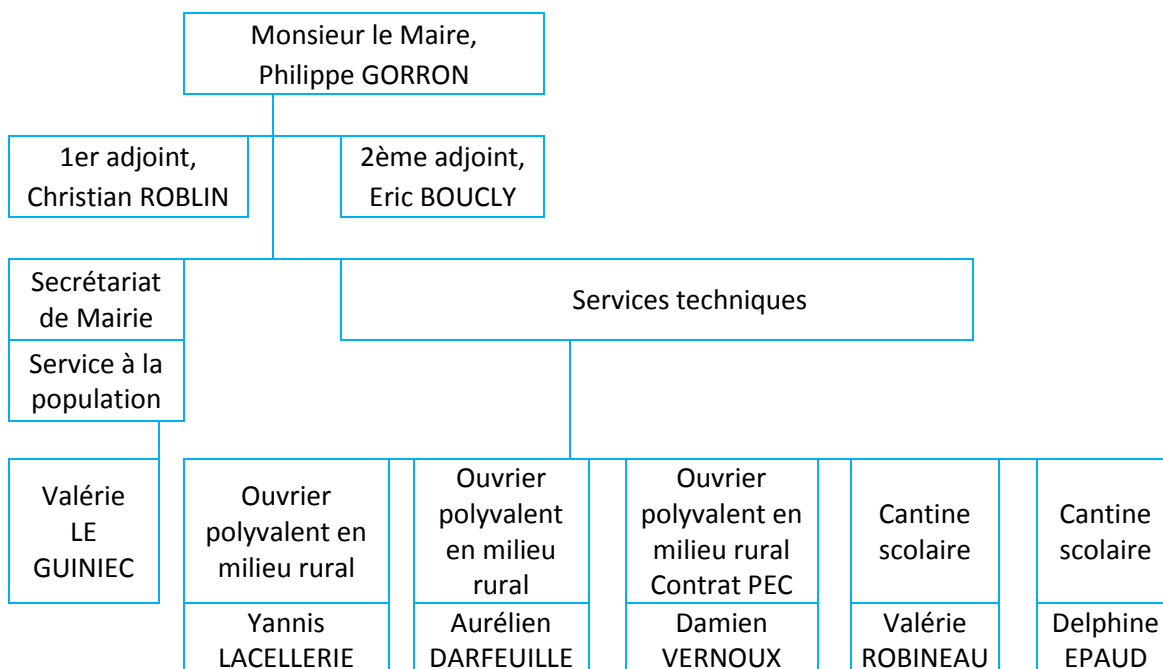
J'espère que le bon sens l'emportera et que cette année 2019 se déroulera sous de bons auspices.

Durant l'année 2018, avec les élus, j'ai tout mis en œuvre afin d'assurer et d'entretenir un avenir pour notre village, avenir qui débute par la pérennisation de notre groupe scolaire que nous avons la chance d'avoir sur notre commune.

Je voudrais vous souhaiter pour cette nouvelle année, plein de bonnes choses à ceux qui se sont installés sur notre commune, la santé et le bonheur à tous.

Le Maire, Philippe GORRON

Organigramme de la mairie



INFOS DIVERSES



Containers jaunes et noirs

La commune est en charge de veiller à ce que les containers à poubelles ne restent pas sur le domaine public. A cet effet, ils doivent être retirés le plus rapidement possible.

Quelques minutes pour les mettre en place, quelques minutes pour les rentrer chez vous.

Stationnement

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers (Article R417-9 Modifié par Décret n°2003-293 du 31 mars 2003 - art. 2 JORF 1er avril 2003). Merci à tous ceux qui sont concernés, de prendre toutes les dispositions possibles et d'utiliser leur propriété afin de rentrer dans ce cadre.

Course cycliste

Comme depuis plusieurs années, votre commune sera partenaire de la course de vélo organisée par le Vélo Club Rochefortais le dimanche 28 juillet 2019.



Répertoire Electoral Unique

Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, sous certaines conditions. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande.

A compter du 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique (REU), toute personne pourra effectuer son inscription sur les listes électorales en mairie ou sur www.service-public.fr toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin (**jusqu'au 30 mars en 2019**).

Ainsi, les communes ne sont plus dans l'obligation de prévoir une permanence le 31 décembre de chaque année pour permettre l'inscription sur les listes électorales.

Dès 2019, les électeurs sont invités à contrôler leur inscription sur le Répertoire Électoral Unique via l'adresse www.service-public.fr



Bibliothèque

Des livres sont à mis votre disposition gracieusement par la municipalité. Vous pouvez venir, aux heures d'ouverture de la mairie pour les emprunter le temps nécessaire à leur lecture.

D'autre part, la Communauté de Commune Aunis Sud, vous offre la possibilité de consulter en ligne, un catalogue commun de 10 bibliothèques du territoire : <http://mediatheques-cc-aunis-sud.c3rb.org>

Interdiction de brûler des déchets verts

Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 confirme le principe d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts. Ce brûlage peut être à l'origine de troubles de voisinage dus aux odeurs et à la fumée, de nuisance pour la santé et l'environnement ainsi que la cause de propagation d'incendie. Les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages ou encore de débroussaillage, sont considérés comme des déchets verts. Il est conseillé de se déplacer à la déchetterie la plus proche ou d'opter pour le compostage. Si vous devez brûler, une autorisation d'écobuage doit être demandée auprès de la mairie.



Le cahier de doléances

Suite aux recommandations gouvernementales, nous mettons à votre disposition un cahier de doléances jusque fin février dans le hall de la mairie tous les après-midi de 13h à 17h à l'exception des mercredis, du mardi 5 février et du lundi 18 au samedi 22 février 2019.

ÉTAT CIVIL 2018



Tous nos vœux de bonheur à :

Jean-Claude COMBAUD et de Chanroen OUK, le 10 Mars 2018

Bienvenue en ce monde à :

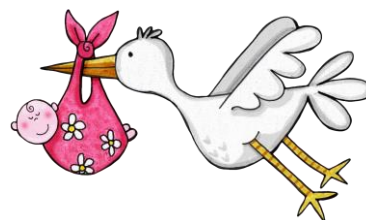
Louise, Margaux CROUAIL, le 14 janvier 2018

Emmy, Sofia, Lyvia MULLON, le 7 Février 2018

Diégo, Jérôme, James, Patrick GUERINEAU BLANCHOT, le 15 Avril 2018

Nolan, Guy BAUDRY, le 5 Juin 2018

Lorenzo, Guy, Jean COURTOT, le 6 Aout 2018



Nous ont quittés :

Danièle, Marie-Claude BARRAUD, le 8 Février 2018

Jean-Patrick MACHEFERT, le 11 Mai 2018

Jean-Christian, Joël MARCHAIS, Le 4 Juillet 2018

Marie-Thérèse GORRON née GUILLOT, le 28 Juillet 2018

Georges CAUSERET, le 6 Septembre 2018





RESUME DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Document intégrale consultable en mairie)



Les dates des conseils municipaux sont affichées sur le panneau à l'entrée de la mairie

1^{ER} FEVRIER 2018

- **Débat autour du PADD**

Monsieur le Maire, rappelle le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Monsieur le Maire explique que le débat du PADD est ainsi une étape importante de l'engagement pris par la CdC Aunis Sud le 08 décembre 2015 d'élaborer un PLU intercommunal valant programme local de l'habitat.

C'est la clé de voûte du PLUi, reflet de l'ambition politique affichée par les élus d'un territoire.

« Pour la Communauté de Communes (CdC) Aunis Sud, ce document traduit la volonté des acteurs à préserver leur territoire rural et l'identité qui fait la sienne.

Il définit un projet de développement maîtrisé dans le temps, dans le respect de l'environnement, du paysage, des caractéristiques architecturales, patrimoniales et culturelles.

Il intègre les thématiques obligatoires du code de l'urbanisme, et exprime en particulier les enjeux inhérents à un développement durable du territoire, fondé sur une approche prospective, transversale à tous les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme et réfléchi dans le sens de l'intérêt général.

Il vise à satisfaire les besoins en développement des générations présentes en optimisant les usages, pour ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le PADD a pour volonté de proposer des orientations d'aménagement visant à maîtriser l'étalement urbain induit par un fort développement démographique afin de garantir aux habitants et aux entrepreneurs un environnement qualitatif et un cadre de vie attractif.

A travers l'expression de son projet de territoire, l'intercommunalité Aunis Sud, se donne pour objectif de co-construire un équilibre entre urbanisation, développement économique et agricole, et respect d'un patrimoine bâti rural comme paysager qui font l'identité du territoire. En s'insérant dans un maillage plus large, la CdC Aunis Sud, doit maintenir les liens étroits qui la lie aux agglomérations limitrophes mais aussi assurer le rayonnement durable de son propre environnement »

- **Le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle cadastrée A 562** pour une superficie de 1 325 m² appartenant à Claude TOUCHAUD au prix de 650 € net vendeur et informe que les crédits seront prévus au budget 2018.

- **La commune, dans son programme d'intégration des voiries privées dans le domaine communal**, a pour projet de récupérer une partie de la rue du Fief d'Oripe. Il est constaté sur place que l'ensemble situé au Nord à la particularité d'avoir une avancée qui surplombe le domaine public à l'angle de 2 murs. Le conseil municipal décide de laisser cet endroit en l'état compte tenu que la sécurité de la rue est respectée.

- **Les habitants du Frêne, ont cosigné un courrier**, afin que soit aménagé un endroit pour les containers jaune et noir. En effet, ces derniers sous l'effet du vent se renversent dans le fossé situé à proximité. La solution semble être de poser une protection avec des panneaux tressés.

- Il est demandé d'installer des étagères dans la salle du conseil afin de présenter correctement les livres. Les employés communaux s'en chargeront.

- Ruines à Azay – rue du Fief d'Oripe. Après plusieurs contacts avec le propriétaire, un étau est venu renforcer une partie du mur. Un engagement de recouvrir le mur est programmé.

12 AVRIL 2018

- Vote des subventions et des participations pour l'année 2018

Associations	2017	2018
ACCA	100 €	100 €
Amicale des donneurs de sang	30 €	30 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50 €	100 €
Association des parents d'élèves	300 €	300 €
Association familiale intercommunale	200 €	0 €
FNACA	30 €	30 €
Foyer Rural	200 €	300 €
Les Restos du Cœur	100 €	100 €
Comité des fêtes de Chambon	150 €	100 €
VCR	0 €	150 €
Les participations	2017	2018
SIVOS	40 000€	42 000 €
SIVU	7 280 €	2 000 €
Synd. marais 13 prises	80 €	160 €
Synd. De la voirie	40 €	50 €
Synd des eaux	200 €	200 €
Commune de Tonnay-Boutonne	400 €	550

- Le conseil municipal décide d'augmenter, pour l'année 2018, les taux d'imposition de 1% par rapport à l'année 2017.

29 MARS 2018

- Le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise Labo 17 la mission de prélever des échantillons au sein de la **cantine scolaire** et de procéder à leur analyse.
- Le Conseil Municipal, décide de recruter Monsieur Damien Vernoux en qualité d'agent technique sur un temps horaire de 20 heures par semaine à compter du mois de mai et pour une durée de 8 mois.
- Le Conseil Municipal décide de nommer en remplacement de Mme Marchais, Mme Robineau pour l'entretien de l'école et Mme Epaud pour l'entretien de la mairie et de la Résidence du lavoir.
- Le projet de **salle des fêtes** élaboré en 2016, reste toujours suspendu au manque de subventions. Une décision doit être prise rapidement. La population sera consultée afin d'avoir une tendance et permettre au Conseil Municipal de décider si le projet doit être maintenu ou abandonné.
- Pour le **tracteur tondeuse**, 3 devis sont présentés. Un est éliminé, les 2 autres devront être présentés de façon plus poussée afin de faire un choix définitif.
- **A l'école**, suite à l'arrachage des sapins, l'élévation d'un mur en parpaing avait été envisagée. Cette solution paraissant onéreuse en matériaux et en temps pour les agents, le Conseil Municipal décide d'aménager l'espace afin de créer un plan incliné, d'y poser une bâche et d'arborer.
- Pour l'**éclairage public**, un devis est en attente afin de changer les lampes pour des ampoules leds, moins consommatrices d'électricité.

31 MAI 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de mener à bien le projet de la **salle des fêtes**, la commune devrait emprunter la somme de 300 000€. Ce projet impacterait lourdement les finances locales pour un avenir assez long. Le conseil municipal décide de mettre un terme au projet de construction d'une salle des fêtes.

Sur le devenir du **chemin rural** reliant l'allée de La Grange à la route de La Fragnée il est décidé de le remettre en état, de définir des limites avec le riverain en faisant intervenir un géomètre et de prendre toutes les dispositions afin d'éviter le passage d'engins motorisés. A charge au riverain de prévoir une contention de ses animaux.

Le maire présente un devis concernant la fin des reprises de concessions au **cimetière**. Le conseil municipal accepte ce devis d'un montant de 7.500€ aux établissements Grandon.

Le chemin reliant le **petit Fougerolle** au **Bois de la Bourelle** est cultivé par un agriculteur. Le chemin délimite les communes de Saint Crépin et Tonnay-Boutonne. Il est demandé de le récupérer afin de le remettre en état. Un contact sera pris avec l'exploitant

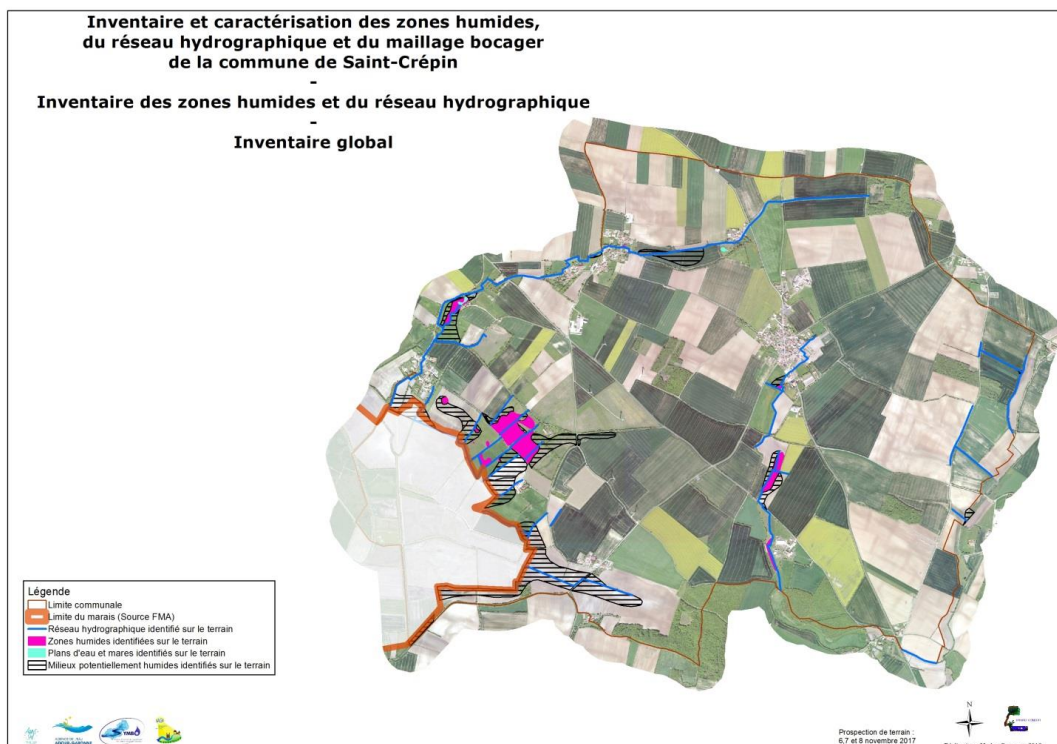
5 JUILLET 2018

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, ainsi que du maillage bocager

Le bureau d'études Hydro Concept, missionné pour l'inventaire, présente les principaux résultats sur le territoire communal.

- 1282 hectares ont été prospectés ;
- Au total, 370 points de sondages pédologiques ont été réalisés ;
- 12,10 ha de zones humides ont été identifiées en dehors du périmètre de la zone humide du Marais Nord de Rochefort ;
- Plusieurs zones non humides à phénomènes hydrauliques ont été signalées comme présentant un intérêt vis-à-vis de la dynamique de l'eau. Il s'agit de secteurs inondables liés à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement et de zones hydromorphes en profondeur (au-delà de 25cm de profondeur) ; elles représentent une surface totale de 54,37 ha.
- Concernant le réseau hydrographique, environ 16,29 km de linéaire de réseau hydrographique supplémentaire (fossés) repérés lors des prospections de terrain ont été ajoutés aux données référencées ;
- 5 mares ou plans d'eau ont été recensés sur la commune en dehors du périmètre de marais ;
- Des observations complémentaires ont été notées notamment des sources, des puits, des sorties de drains et des zones d'engorgements ;
- Le maillage bocager a été diagnostiqué comme moyennement dégradé avec une densité de 36,8 mètres de haies par hectares. 52 km de haies ont été comptabilisés sur l'ensemble de la commune ;
- En tenant compte de la zone humide du Marais de 130,9 ha, la commune totalise 143 hectares de zones humides (130,9 ha de marais + 12,10 ha de ZH effectives).

La carte ci-après présente les résultats de l'inventaire



Le conseil municipal approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau et du maillage bocager.

- Le Conseil Municipal, décide d'accepter l'offre de **rachat du tracteur tondeuse** à 450€ par les familles Héruault et Duclos.
- Madame Héruault signale le passage au **Grand Ormeau** de personnes à allures douteuses. Une surveillance accrue des extérieurs est recommandée et devra faire l'objet d'un signalement à la gendarmerie en cas de récidives.

6 SEPTEMBRE 2018

- Le Conseil Municipal, désigne Monsieur Ronald VERNOUX et Madame Josiane RENAUD représentants de la commune dans le cadre des commissions géographiques dans la mise en place de GEMAPI.

- Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de notre Commune auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud pour la gestion de la distribution des publications communautaires dans chaque foyer de la CdC.

- Rentrée scolaire

L'effectif pour l'année 2018-2019 est présenté aux élus et se compose comme suit :

- Toute Petite Section : 1
- Petite Section : 14
- Moyenne Section : 11
- Grande Section : 16
- CP : 6

Soit 48 enfants

Comme prévu avant les vacances, 6 enfants sont restés à St Crépin en CP afin d'alléger l'effectif à Genouillé.

- **Grand Ormeau**, après la pose du stop, des bandes rugueuses semblent nécessaires. La question sera étudiée avec la DDE.

- A la suite de l'inventaire des **zones humides**, notre commune est concernée par 12,10 ha principalement situé au Domaine de la Grange, exploitée par le GFA Richard. Il est proposé à ces exploitants de bénéficier d'une réduction de taxe foncière communal et départementale de 50%. Un courrier lui sera adressé afin de recueillir leur avis sur cette proposition.

- La date du **repas des aînés** est fixé au samedi 27 octobre. Madame Renaud se charge de contacter le traiteur et de proposer aux élus des propositions de menus.

25 OCTOBRE 2018

- Le Conseil Municipal, ayant décidé de favoriser la destruction des **nids de frelons** asiatiques situés sur le territoire communal, s'engage à faire appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime, et de prendre en charge la totalité du coût de la destruction et le remboursement auprès des particuliers sur présentation de la facture.

- Monsieur Eric Boucly demande s'il serait possible de poser un banc dans **l'abri bus** sur la place de l'église. Les employés communaux seront chargés de cette opération.

- Monsieur André Marchais souhaite que le **fossé** qui traverse Azay soit nettoyé. Un rendez-vous sera pris avec le SIE afin d'y remédier.

- Une **remorque** simple muni d'un PTAC de 500kg semble nécessaire pour les employés communaux afin de faciliter leurs déplacements. Un devis de 944,21€HT est accepté par le Conseil Municipal financé par les dépenses imprévues.

20 DECEMBRE 2018

Avenant à la convention pour la capture des animaux errants

- **le Conseil Municipal** autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la prise en charge des animaux errants avec les communes adhérentes et le référent « SPA ».

- **Projet d'installation d'un parc éolien Les Chenaies Hautes sur les Communes de Bernay-Saint-Martin, Breuil-la-Réorte et Puyrolland**

le Conseil Municipal ne se prononce pas concernant le parc éolien sur les communes de Bernay-Saint-Martin, Breuil-la-Réorte et Puyrolland.

- Courrier du Foyer Rural

La principale revendication des membres du bureau concerne la possibilité de trouver un endroit afin de ranger le matériel appartenant au foyer, engagement qui avait été pris lors du projet de salle des fêtes aujourd'hui abandonné.

Le Maire lit la réponse qu'il a adressé à la Présidente retraçant le déroulement du projet de la salle des fêtes, jusqu'à son abandon, et propose qu'une rencontre soit organisée afin de voir qu'elles sont les besoins.

L'autre sujet soulevé par la Présidente concerne la possibilité de se réunir dans une salle afin d'y développer des activités. Courant 2019, une réflexion sera menée.

- Projets 2019

Monsieur le maire présente plusieurs plans en vue de rénover l'ancien garage Sauvignon situé sur le parking de la mairie. Une salle de 35m² pourrait être aménagée afin de satisfaire aux différentes activités voulues par le Foyer Rural et les différentes associations. Il ne sera pas perdu de vue l'éventualité d'un retour à un logement, projet déjà évoqué précédemment et qui oblige à une réflexion en amont des divers réseaux (eau, électricité, assainissement). Le Conseil autorise le maire à faire établir des devis afin de savoir si ce projet est réalisable.

Questions diverses :

- Madame HERAULT souligne que certains usagers de la route ne marquent pas le stop à la hauteur du Grand Ormeau ainsi que le non-respect du sens interdit.

- Monsieur VERNOUX signale que certains usagers de la route rentrent et sortent du bourg trop vite sur la route d'Annezay.

- Monsieur le Maire signale qu'une antenne de téléphonie Free sera installée à côté du château d'eau.

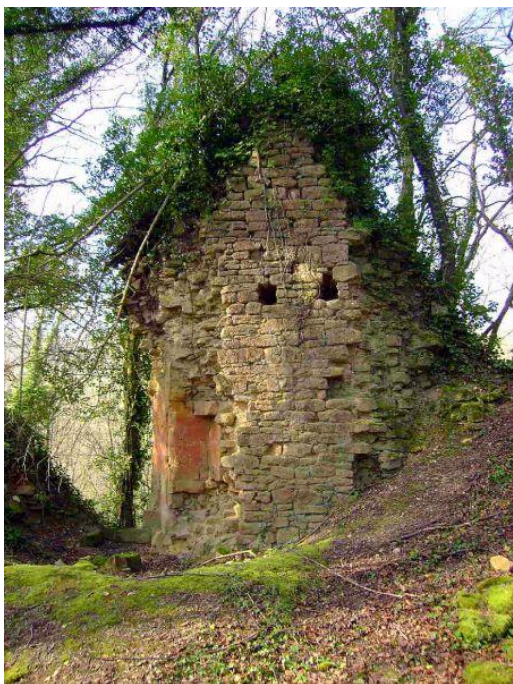
- A la suite du changement de gérant de l'épicerie de Tonny Boutonne, Monsieur le Maire présente les changements de prix intervenus sur une dizaine de produits.

REPAS DES AINES

Le samedi 27 octobre, la municipalité a invité les aînés de notre commune, les employés municipaux et les élus à un repas festif, préparé par le traiteur de Lussant « aux milles saveurs ». Chacun a pu déguster des mets délicieux et apprécier une présentation raffinée. La journée s'est terminée dans la bonne humeur générale.



LES RUINES



Dans le bourg et les villages, le non entretien de certaines habitations, laissent apparaître au fil du temps des lésions irréversibles allant jusqu'à l'effondrement et créant une dangerosité de ces sites.

Au niveau communal, afin d'y remédier, la solution qui existe est la mise en péril ordinaire et mise en péril imminent selon le stade de dangerosité.

Ces procédures sont complexes et onéreuses pour les collectivités et hélas n'aboutissent pas toujours.

Cependant, un recensement de ces verrues va être mis en œuvre à nouveau en 2019, et des procédures vont être engagées... affaire à suivre.

Le Maire, Philippe Gorron

FRELONS ASIATIQUES

Votre conseil municipal a délibéré pour prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

A cet effet, si vous voyez un nid, faites le savoir à la mairie qui contactera un technicien agréé en vue de cette destruction dans les règles de l'art.

Ne rien régler au prestataire, sinon la procédure de remboursement reste complexe et longue.

Merci de votre compréhension.



LA SALLE MUNICIPALE

Ce projet, bien avancé, aurait pu être le projet structurant de cette fin de mandat...

Hélas en 2016, ce projet s'est vu confronté dans un premier temps au changement de région et à notre rattachement à la sous-préfecture de Rochefort.

De la région Poitou Charente, nous avons été rattachés à la Nouvelle Aquitaine, ce qui a eu pour conséquence de provoquer une diminution des aides qui nous auraient permis de maintenir notre projet dans des conditions financières acceptables.

Le conseil départemental, quant à lui nous soutenait correctement et avait sensiblement augmenté sa dotation pour les petites communes rurales.

Il va de soi que ce n'est pas de gaieté de cœur que ce projet a été abandonné alors que l'acquisition du terrain avec été actée.

A cette occasion, notre conseil municipal a décidé de lancer une consultation populaire afin de recueillir votre avis.

30 % de réponses nous sont revenues, avec une majorité de personnes qui pensaient que ce projet n'était pas adapté pour notre commune et que des améliorations de la vie courante paraissaient plus judicieuses et urgentes.

Notre conseil municipal, par un vote à bulletin secret a décidé de ne pas poursuivre ce projet malgré toute l'énergie qui avait été mise en œuvre durant ces deux années d'instruction tant au niveau administratif que décisionnel.

A ce stade, je formule des regrets concernant le but qui nous avait poussé à créer cette salle qui devait être un lieu de rassemblement communal, une occupation ludique pour les scolaires, les manifestations du foyer rural et bien d'autres choses.

L'avenir nous dira si nous avons eu raison et peut-être que de futures collectivités seront moins frileuses.

Le Maire,

Philippe Gorrion

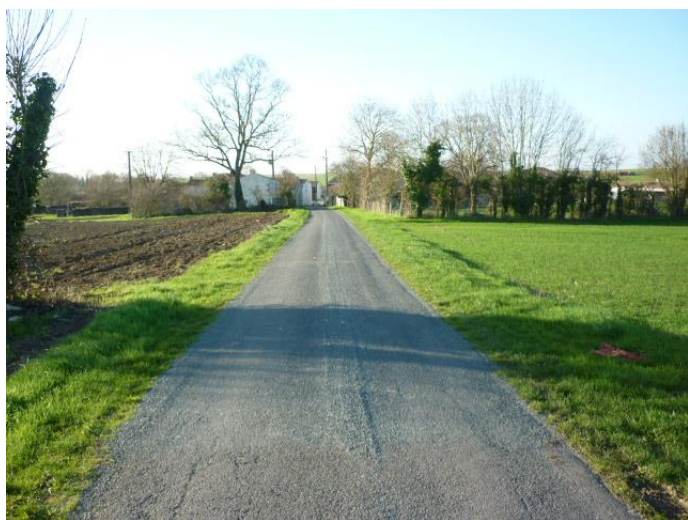
Travaux d'entretien de la voirie en 2018



Route d'Hyvrai dans les marais



Azay



Entrée du village d'Azay

La Bourelle





Sécurisation routière à Azay réfection de la chaussée autour des bordures et mise en place de bordures

A la suite de la demande des habitants du Grand Ormeau

le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un STOP

afin d'assurer la sécurité des petits et des grands.



Dans un souci de réduction des frais liés à l'éclairage public, votre conseil municipal a voté un projet de travaux pour changer les actuels lampadaires par des éclairages leds.

Dans un premier temps, 17 points lumineux seront changés pour la somme de 4575 €.

L'année prochaine, un nouveau plan de remplacement sera étudié.





Aménagement d'un emplacement pour les poubelles au Frêne



Terrain qui va accueillir l'assainissement collectif

Notre commune se trouve dans le programme de réalisation de l'assainissement collectif géré par le syndicat des eaux.

Pour ce faire, un terrain doit être acheté par ce syndicat pour y implanter le filtre à sable drainé pour recevoir les égouts.

Jusque-là, tout va bien sinon que le terrain en vue est en phase de partage et rend l'acquisition complexe et risque de retarder le début des travaux.

Affaire à suivre...

Réfection du mur de l'école



Aménagement de l'arrière de l'école

L'abri bus place de l'église a été rénové.



Pour la sécurité des enfants,
l'abri bus à côté de la mairie a été agrandi.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE au sein du R.P.I Genouillé-Saint-Crépin

Au sein de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé, l'école primaire publique de Saint Crépin accueille les classes maternelles (toute petite section, petite section, moyenne section et grande section) et cette année, une partie de la classe élémentaire du cours préparatoire. Ce sont 48 élèves qui fréquentent les classes de madame Aurore Girard et madame Lydia Gouineaud.



En septembre, les élèves ont pu découvrir une nouvelle aire de jeux dans la cour. Pendant les vacances scolaires, Aurélien et Damien avaient concrétisé le projet de circuit routier pensé par les maîtresses. En tricycle, draisienne, vélo ou trottinettes, les enfants découvrent de nouveaux modes de déplacements et sont amenés à porter leur attention sur leur propre sécurité et celles des autres.

Avant la fin de cette année scolaire, le grillage de l'enceinte scolaire sera embelli par des décors proposés par les enfants. C'est avec l'aide précieuse des agents municipaux qu'ils auront pu être réalisés.



QUELQUES IMAGES DE CE DEBUT D'ANNEE 2018 - 2019.



Des lignes en Automne (marrons et noix)



Nounou Sophie qui vient un mercredi nous présenter Gustave le jardinier.



Les « têtes à toto » des petits pour apprendre les quantités : « 1,2 et beaucoup !... »



Pour le temps de Noël :les petits bonhommes en pain d'épices... »Mais non maîtresse ! En papier ! »

Le Foyer rural vous souhaite une Bonne Année 2019

A tous les habitants de notre village !!

Que tous nos vœux de joie, de santé et de réussite vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année !!

Le bilan de cette année 2018 est très contrasté :

L'équipe du Foyer Rural vous a proposé le 2 juin sa traditionnelle randonnée pédestre: elle fut ensoleillée et chaude et nous annonçait sans le savoir un été caniculaire.

Nous avons appris au début de l'été que la municipalité renonçait au projet de la salle des fêtes.

Malgré la chaleur déjà bien installée, nous avons participé aux Jeux Intervillages avec la commune de Genouillé : ils avaient lieu cette année à Chambon le 1er juillet.

La canicule est venue perturber l'organisation de la brocante le samedi 4 août : malgré toute l'énergie des quelques bénévoles disponibles, elle ne fut pas l'événement espéré : les brocanteurs étaient pourtant là , mais les visiteurs ont pour la plupart préféré rester au frais...

Nous nous sommes promis de nous refaire lors du Rallye d'automne, mais c'était sans compter cette fois sur l'annulation de cet événement automobile de renommée régionale quelques jours auparavant par la Préfecture ...

Nous avons toutefois fini l'année par notre incontournable Réveillon, qui fut, comme la randonnée, un réel succès.

En tant que Présidente, je remercie sincèrement toutes les personnes qui m'entourent lors de chaque manifestation, les membres du bureau, les chasseurs de l'ACCA mais aussi les quelques personnes qui nous apportent leur soutien.

Malgré toute cette énergie, nous avons dû reconsidérer les ambitions de notre Foyer Rural : il est évident que nous ne sommes pas assez nombreux pour mener à bien toutes les manifestations.

C'est donc avec regret que nous avons décidé de renoncer à organiser la brocante en 2019 ...

Nos projets pour 2019 :

Nous vous donnons malgré tout rendez-vous en 2019 pour la Randonnée qui aura lieu le samedi 25 Mai.

Puis, nous attendrons éventuellement un nouveau passage du Rallye d'automne sur notre commune pour vous rencontrer autour de notre buvette.

Le Réveillon aura lieu en fin d'année à la salle des fêtes des Nouillers.

Si vous souhaitez nous rejoindre, ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons au sein de notre petite mais néanmoins dynamique équipe !! Qu'on se le dise !

Quoi qu'il en soit, nous vous souhaitons à tous de réaliser vos rêves et de jouir chaque jour du moindre petit bonheur ...

L'équipe du Foyer Rural de Saint Crépin



Pour tout renseignement : foyerruraldesaintcrepin@sfr.fr ou 06-15-06-12-16.

Halloween à Saint Crépin

A l'initiative de plusieurs mamans les enfants ont défilés dans le bourg le mercredi 31 octobre.



Le butin récolté a été partagé entre les enfants à la fin de ce défilé.

Ceux qui souhaitaient participer devaient mettre un ballon à leur porte.



PRELEVEMENT A LA SOURCE – L'IMPOT S'ADAPTE A VOTRE VIE

QUESTIONS FREQUENTES

Comment gérer mes options de prélèvement à la source ?

En vous rendant dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr. à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source », vous pouvez notamment :

- Opter pour individualiser votre taux de prélèvement à la source : cette option peut vous intéresser si vous êtes en couple et qu'il existe une différence importante de revenus au sein de votre foyer ;
- Opter pour la non-transmission de votre taux à votre employeur : dans ce cas, un taux non personnalisé sera appliqué à vos revenus pour le calcul de votre prélèvement à la source.

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez également opter auprès de votre service des impôts des particuliers ou en appelant le numéro dédié au prélèvement à la source au 0 811 368 368 (0,06 € par minute + prix de l'appel).

Le taux indiqué sur mon bulletin de paie n'est pas mon taux personnalisé alors que je n'ai pas formulé d'option. Que faire ?

Si le taux qui apparaît sur votre bulletin de paie n'est pas votre taux personnalisé et que vous n'avez pas opté pour la non-transmission de votre taux, deux cas de figure sont possibles :

- L'administration fiscale n'avait pas encore transmis votre taux personnalisé lorsque votre bulletin de paie a été produit : cette situation peut survenir si votre déclaration de revenu n'a pas été traitée à temps (déclaration tardive...). Vous allez recevoir votre avis d'imposition et votre taux sera alors transmis par l'administration fiscale. Il sera porté sur votre bulletin de paie de novembre ou de décembre ;
- Vos éléments d'identification (numéro de sécurité sociale et état civil) ne sont pas concordants entre votre bulletin de paie et les fichiers de l'administration fiscale : dans ce cas, vérifiez s'il vous plait l'exactitude de vos éléments d'identification sur votre bulletin de paie et, s'ils sont corrects, rapprochez-vous de votre service des impôts des particuliers.

Comment contacter l'administration fiscale pour une question sur le prélèvement à la source ?

Pour toutes vos questions sur le prélèvement à la source, vous pouvez consulter le site prelevementalasource.gouv.fr ou vous rapprocher des services de la Direction générale des Finances publiques qui reste votre interlocuteur pour toutes vos questions fiscales :

- Depuis votre messagerie sécurisée accessible dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr ;
- Par téléphone au 0 811 368 368 (0,06 € par minute + prix de l'appel) ;
- En vous rendant à votre service des impôts des particuliers, dont les coordonnées sont indiquées sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

LE PLUi-H :

UN OUTIL POUR PENSER VOTRE TERRITOIRE DE DEMAIN



PLUi-H : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le PLUi-H traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour le futur. Il règlemente l'occupation des sols à travers des règles de constructions applicables à chaque parcelle et pour toutes les communes d'Aunis Sud.

PLUi-H : TOUS CONCERNÉS !

Le PLUi-H porte des enjeux essentiels pour tou(te)s les Sud-Aunisien(ne)s. Des enjeux que vous ne manquerez pas de rencontrer dans votre quotidien ou au moment de confirmer vos projets de vie.

© Mairie Publique - 2017



N'hésitez pas à venir échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur !

PLAN LOCAL D'URBANISATION INTERCOMMUNAL

Ebauché en 2017, cette remise à plat de nos documents communaux va entraîner sa suppression au profit du plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat.

En 2019, l'enquête d'utilité publique va être lancée et je vous invite d'ores et déjà à venir y déposer vos souhaits et remarques.

Il faut savoir en ce qui nous concerne localement que des « dents creuses » ont été recensées dans le bourg.

Les « dents creuses » sont des terrains situés dans le bourg entre deux constructions et pouvant recevoir une autre construction.

L'autre élément qui a subi une forte modification, concerne la surface des terrains déterminés constructibles lors de l'élaboration du plan local d'urbanisation communal en 2017.

Partant d'une surface supérieure à 10 hectares, cette dernière, dans le cadre d'une limitation drastique de la consommation des terres agricoles vouée à l'urbanisation, va être réduite à 2 hectares, un hectare à l'entrée du bourg en venant d'Annezay, l'autre sur la route d'Azay.

Dans les villages environnants, le périmètre constructible se verra également modifié.

Ces modifications se justifient afin d'être en concordance avec le schéma d'orientation territorial qui préconise une densité de 17 maisons par hectare.

Le Maire, Philippe Gorrion

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de la CDC Aunis Sud :

<https://aunis-sud.fr/ma-cdc-aunis-sud/les-projets-en-cours/plan-local-durbanisme/>

BAC JAUNE : SEULEMENT LES EMBALLAGES !



+35%

Avec les nouvelles consignes de tri, **le tri a augmenté de 35%**

25%

Mais étonnamment il reste encore **25% d'emballages** dans nos ordures ménagères

20%

Et **20% d'ordures ménagères** dans nos emballages

Pour avoir des bacs jaunes **100% recyclables** il suffit de déposer tous les emballages et seulement les emballages

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



VERRE

Il est recyclable à l'infini... à condition d'être bien déposé dans la borne dédiée ! Il sera collecté et transporté en Charente pour fabriquer de nouvelles bouteilles.



JOUETS ET OUTILS EN PLASTIQUE

Tous les plastiques ne sont pas des emballages. Une seule question à se poser : « Est ce un emballage ? Oui alors je le trie ! Non alors il ne va pas dans le bac jaune ! »



LES ERREURS LES PLUS FREQUENTES

TEXTILE

Vêtements et chaussures doivent être déposés dans les bornes Le Relais. S'ils sont en bon état pensez aux boutiques solidaires.



ORDURES MENAGERES

Sacs noirs, produits d'hygiène, couches, restes alimentaires salissent les emballages, perturbent la chaîne de tri et rendent le recyclage impossible.



BOUTEILLES PLEINES

Elles sont trop lourdes pour être triées. Les emballages doivent être bien vidés mais pas rincés.



cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zer
DÉCHETS

Retrouvez toutes les consignes de tri sur cyclad.org

Maquette et illustrations : © www.singulier.fr - ref. n° 12018
Credits photo : © Chris, Gabriel Stock, Ego1c

LES BACS SONT SORTIS LA VEILLE.
Collecte à partir de 5 heures



Report de collecte des jours fériés 2018

Commune	Collecte Emballages	Collecte Ordures Ménagères	Notes
AIGREFEUILLE D'AUNIS	JEUDI	MARDI semaine beige	La collecte des déchets ménagers du 25 décembre 2018 est reportée au mercredi 26 décembre 2018.
AIGREFEUILLE D'AUNIS CENTRE	JEUDI	TOUS LES MARDIS	La collecte des déchets ménagers du 25 décembre 2018 est reportée au mercredi 26 décembre 2018 et celle du 1 ^{er} janvier 2019 au mercredi 2 janvier 2018.
ANAIS	MERCREDI	LUNDI semaine beige	
ARDILLIÈRES	MARDI	VENDREDI semaine bleue	La collecte des emballages du 25 décembre 2018 est avancée au samedi 22 décembre 2018 et celle du 1 ^{er} janvier 2019 au samedi 29 décembre 2018.
BALLON	MARDI	VENDREDI semaine bleue	La collecte des emballages du 25 décembre 2018 est avancée au samedi 22 décembre 2018 et celle du 1 ^{er} janvier 2019 au samedi 29 décembre 2018.
BOUHET	MARDI	LUNDI semaine beige	La collecte des emballages du 25 décembre 2018 est avancée au samedi 22 décembre 2018 et celle du 1 ^{er} janvier 2019 au samedi 29 décembre 2018.
BREUIL LA RÉORTE	LUNDI	JEUDI semaine beige	
CHAMBON	JEUDI	MARDI semaine bleue	La collecte des déchets ménagers du 1 ^{er} janvier 2019 est reportée au mercredi 2 janvier 2019.
CIRÉ D'AUNIS	MARDI	VENDREDI semaine bleue	La collecte des emballages du 25 décembre 2018 est avancée au samedi 22 décembre 2018 et celle du 1 ^{er} janvier 2019 au samedi 29 décembre 2018.
FORGES	JEUDI	LUNDI semaine beige	
GENOUILLE	VENDREDI	MARDI semaine bleue	La collecte des déchets ménagers du 1 ^{er} janvier 2019 est reportée au mercredi 2 janvier 2019.
LA DEVISE	LUNDI	JEUDI semaine beige	
LANDRAIS	MARDI	VENDREDI semaine bleue	La collecte des emballages du 25 décembre 2018 est avancée au samedi 22 décembre 2018 et celle du 1 ^{er} janvier 2019 au samedi 29 décembre 2018.

Month	L	M	M	J	V	S	D
JANVIER 2019	1	2	3	4	5	6	7
FÉVRIER 2019	1	2	3	4	5	6	7
MARS 2019	1	2	3	4	5	6	7
AVRIL 2019	1	2	3	4	5	6	7
MAI 2019	1	2	3	4	5	6	7
JUIN 2019	1	2	3	4	5	6	7
JUILLET 2019	1	2	3	4	5	6	7
AOÛT 2019	1	2	3	4	5	6	7
SEPTEMBRE 2019	1	2	3	4	5	6	7
OCTOBRE 2019	1	2	3	4	5	6	7
NOVEMBRE 2019	1	2	3	4	5	6	7
DÉCEMBRE 2019	1	2	3	4	5	6	7

COMMENT ÇA MARCHE ?

Par exemple : pour la commune d'Anais, la collecte des emballages a lieu tous les mercredis. La collecte des ordures ménagères a lieu un lundi sur deux, semaine beige.

Month	L	M
JANVIER 2019	1	2
	7	8
	14	15
	21	22
	28	29



ACCUEIL DU PUBLIC

SAINT-JEAN D'ANGELY
SAINT-SAVINIEN
TONNAY-BOUTONNE



Accueil en brigade

Sur rendez-vous

A St-Jean d'Angély, St-Savinien, Tonnay-Boutonne
Tous les jours, de 08h à 12h et de 14h à 18h

Sans rendez-vous

A St-Jean d'Angély
Du lundi au samedi, de 08h à 12h

Accueil en mairie

Mairie de Saint-Hilaire de Villefranche

1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 15h à 17h

Mairie de Bords

2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 15h à 17h

Pour prendre contact ou rendez-vous

05.46.32.04.27

cob.st-jean-d-angely@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'urgence, composez le



Ou sonnez au portel

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

UN PEU D'HISTOIRE

Ce qui est rapporté ici, est le concentré d'un mandat, les termes employés à l'époque étaient différents de ceux d'aujourd'hui et certains portent à sourire. Le constat est qu'à cette époque, le principal souci, et aussi la principale dépense, étaient l'entretien de la voirie et le social envers les habitants de la commune.

DEBUT DU MANDAT 1912

Election du maire, le 24 mai 1912

Il y avait 10 membres élus. Le jour de l'élection du maire, 5 sont présents et 5 sont absents.

Monsieur ROUX Arthur est élu maire et Monsieur MATHE Batiste est élu adjoint.

23 JUIN 1912

Prévision des dépenses pour les chemins vicinaux, 1035,90 F. et pour les chemins de grandes communications et d'intérêts commun 2413 F.

Le conseil décide que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'année 1913 seront converties en tâches d'après le tarif précédemment adopté qui est maintenu pour 1913.

Les comptes de 1910 sont arrêtés et présentent un excédent de recettes de 4720,25F.

Vote d'impositions extraordinaires pour faire face aux paiements des dépenses ordinaires de la commune pour 1913.

Total des dépenses pour les chemins vicinaux, prestations pour les mêmes chemins, assistance médicale gratuite, assistance obligations aux vieillards, infirmes et incurables... la recette est de 3629,55 F.

Les dépenses ordinaires sont de 4189,05 F., le déficit de 559,50 F. Vote de centimes additionnels pour palier au déficit de 559,50 F.

Vote des commissions pour l'assistance médicale gratuite, commission des chemins vicinaux, commission municipale scolaire.

Approbation du compte administratif du maire.

13 AOUT 1912

Deux membres sont désignés pour l'élection des électeurs consulaires.

Décision d'acquérir du terrain pour élargir le chemin de grande communication N°14, surface du terrain 27,58 m² pour la somme de 27,58 F. Demande à l'autorité préfectorale le crédit nécessaire au budget supplémentaire de 1912 pour paiement du terrain.

Approbation de la construction de la ligne de tramway d'Aigrefeuille à Tonnay Boutonne, passant par Le Thou, Landrais, Muron, Genouillé, Saint Crépin, et ce dans les plus brefs délais.

17 NOVEMBRE 1912

Etablissement de la liste des 10 répartiteurs et de leurs suppléants à fournir à Monsieur le Sous-préfet qui doit en choisir 5.

Le conseil désigne les membres de la commission électorale, ceux de l'assistance aux vieillards, et de l'assistance médicale gratuite.

16 FEVRIER 1913

Excédent de dépenses pour le traitement du secrétaire, contingent pour les assistés et le groupe scolaire, il manque 53,52 F.

Refus de la demande d'assistance aux vieillards pour une dame juste arrivée sur la commune, elle doit faire sa demande d'où elle vient.

18 JUIN 1913

Demande d'aide aux vieillards acceptée pour un couple qui doit aller à Matha ou à Montlieu en maison de retraite. Le gendre s'engage à verser 10 F. mensuellement. Refus pour deux autres personnes, une qui a trop de revenus et l'autre de 59 ans peut encore travailler. Acceptation pour une 4^{ème} personne qui est infirme et à 74 ans.

15 JUIN 1913

Le budget pour les chemins vicinaux ordinaires est de 2540 F.

Total des dépenses 5262,84 F. et les recettes dont de 5069,14 F. excédent des dépenses 193,70 F.

Vote de centimes additionnels pour 1914, pour un déficit de 763,37 F. pour le salaire du garde champêtre, 360 F. et de l'assistance aux vieillards et de la protection de la santé publique de 403, 37 F.

Prévisions dépenses : Assistance aux vieillards et infirmes 150 F. Honoraires des médecins et sages-femmes 90 F. Vaccinations et désinfection 18 F.

Approbation du compte administratif de 1912

Demande par 6 voix contre 4 de baisser le prix des pierres rendues à pied d'œuvre de 2,50 F. le m³ à 2 F. le m³.

24 AOUT 1913

L'assistance obligatoire aux familles nombreuses, l'indemnité sera de 5 F. mensuel. Une commission municipale sera désignée pour faire la distribution et en désigner l'emploi.

12 OCTOBRE 1913

Lettre de Monsieur le Préfet à la municipalité pour un couple en maison de retraite dont le coût annuel est de 1168 F. Le gendre donne 250 F. Restera à la charge de la commune, le quart du reste soit 229,50 F. charge trop lourde pour la commune, une entente avec la famille est à trouver.

Le taux de l'allocation journalière pour les femmes en couches est de 0,50 F. par jour.
Sur ordre de Monsieur le Préfet, vote de 120 F pour assistance aux familles nombreuses.

1er NOVEMBRE 1913

Rejet de Monsieur le Sous-Préfet pour l'admission d'un couple en maison de retraite.

23 NOVEMBRE 1913

Etablissement de la liste des 10 répartiteurs et de leurs suppléants à fournir à Monsieur le Sous-Préfet.

Lettre de Monsieur le Sous-Préfet pour que la commune continue à verser l'assistance aux vieillards en couple en maison de retraite. Monsieur Perrot a été cantonnier sur les voies de grandes communications pendant 30 ans et ne perçoit pas de retraite. Donc décision de maintenir l'assistance.

Aide journalière de 0,75 F. accordée à une famille, deux de ses fils sont sous les drapeaux. Demande de classement des chemins vicinaux 2 et 9 en chemins d'intérêt commun. Demande de classement du chemin de la cour d'Azay en chemin vicinal.

15 FEVRIER 1914

L'excédent de dépense pour le groupe scolaire est de 53,52 F.

Le conseil doit désigner une dame visiteuse pour les femmes en couches, ce sera Madame Boisset, l'institutrice.

Pour la pose d'une boîte aux lettres à Azay, les habitants du village s'engagent à leurs frais personnels par cotisation, à payer les deux tiers du coût de la dite boîte et de son installation.

15 MARS 1914

Décision de faire refaire une fenêtre sur l'église pour la somme de 200 F.

21 JUIN 1914

Budget pour les chemins vicinaux de toutes catégories, recettes 2622 F. dépenses 2622 F.

Acceptation de Monsieur le Préfet pour le classement de 2040 m de chemins d'intérêt commun.

Le compte de gestion pour l'année 1913 dégage un excédent de recettes de 3456,71 F.

Vote d'imposition extraordinaire pour insuffisance de revenus pour 1915, le déficit est de 937,67 F.

Vote de 150 F. de ressources pour assistance aux vieillards et infirmes. Vote de 90 F. pour l'assistance médicale gratuite. Vote de 12 F. pour vaccination et désinfection. Vote de 180 F. de ressources pour les familles nombreuses pour 1915. Vote de 60 F. de ressources pour les femmes en couches pour 1915.

Demande de classement de la voie ordinaire N°9 en chemin d'intérêt commun, pour donner satisfaction aux habitants d'Azay.

21 JUIN 1914

Avis favorable pour la demande d'assistance de deux familles nombreuses.

22 NOVEMBRE 1914

La liste des membres répartiteurs est adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

21 FEVRIER 1915

Demande d'aide d'une personne de 73 ans dont 5 de ses enfants sur 6 sont mobilisés. Durant le temps de la guerre, il bénéficiera de l'aide aux vieillards de 10 F. par mois. Pour l'entretien des bâtiments communaux, et les enfants assistés, l'excédent de dépenses est de 32,19 F.

20 JUIN 1915

Assistance de 10 F. mensuel à la demande de l'ancien garde champêtre.

Refus pour une personne qui possède des ressources, une maison et des terres pour nourrir deux vaches.

Recettes et dépenses supplémentaires pour les chemins vicinaux pour l'année 1916, 1405,65 F. Recettes et dépenses ordinaires pour les chemins vicinaux pour l'année 1916, 2758 F.

Résultat du compte administratif de 1914, un excédent de recette de 3717,20 F.

Après établissement du budget pour 1916, reste à pourvoir la somme de 1023,35F. qui sera pourvue par le vote de centimes additionnels nécessaires.

Vote de 150 F. pour l'assistance aux vieillards et infirmes, vote de 90 F. pour les honoraires des médecins, pour les frais de médicaments, et les honoraires des sages-femmes.

Prévisions de dépenses de 180 F. pour l'assistance aux nécessiteux et de 60 F. pour l'assistance des femmes en couches.

14 NOVEMBRE 1915

Etablissement de la liste des répartiteurs et des suppléants à soumettre à Monsieur le Sous-Préfet.

Secours aux prisonniers de guerre, 100 F. sont inscrits au budget. A ce jour, un seul prisonnier. Cette somme sera versée au comité fédéral départemental des œuvres de secours aux prisonniers de guerre. Le chiffre semble exagéré mais il pourra servir pour les communes les plus pauvres.

25 JUIN 1916

Budget pour les chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1917. Recettes 2348,62 F. dépenses 2348,62 F. Budget pour les chemins de grandes communications pour l'année 1917. Recettes 2708 F. dépenses 2708 F.

Le compte administratif de 1915 présente un excédent de recettes de 5019,83 F.

Pour 1917, les recettes prévues sont de 3491,06 F. et les dépenses de 4523,05 F. à pourvoir un déficit de 1031,99 F. en votant des centimes additionnels.

Prévisions pour 1917 : Assistance aux vieillards et infirmes 150 F. Assistance médicale gratuite 90 F. Vaccinations, épidémies, désinfection 12 F. Assistance aux familles nombreuses 60 F. Assistance aux femmes en couches 60 F.

Approbation du compte administratif de 1915.

Révision du taux d'allocations communales. Considérant que dans la commune le prix de la vie peut être évalué comme suit : pour le logement, l'alimentation, l'entretien et le chauffage, 10 F. par mois.

17 JUILLET 1916

Transformation des écoles en une école mixte, suite au rapport de Monsieur l'inspecteur d'académie. De 1913 à 1916, le nombre d'élèves était de 40, 34, 36, 41. La population était alors de 414 habitants. Le groupe scolaire avait été construit en 1891, la population à cette date était de 439 habitants.

27 AOUT 1916

Privilège des bouilleurs de cru. Le conseil décide que les alambics devront être installés au lieudit « la fontaine », et que la distillation se fera le mardi, le mercredi et le jeudi de 6 heures le matin à 7 heures le soir.

26 NOVEMBRE 1916

Présentation de la liste des 10 répartiteurs et de leurs suppléants à Monsieur le Sous-Préfet.

25 FEVRIER 1917

Refus d'inscription sur la liste d'assistance aux vieillards pour une famille ayant trop de ressources.

Prévisions de recettes de 3045,16 F. et de 3045,16 F. de dépenses pour les chemins vicinaux ordinaires. Recettes de 2458 F. et de 2458 F. de dépenses pour les chemins de grande circulation. L'excédent de recettes pour 1915 et 1916 est de 5944,76 F.

Imposition pour insuffisance de revenus pour 1918, la somme à pourvoir est de 1127,45 F.

Prévisions pour 1918 : Assistance aux vieillards 150 F. Assistance médicale gratuite 90 F. Vaccinations et épidémies 12 F. Assistance aux femmes en couches 60 F. Assistance aux familles nombreuses 60 F.

Approbation du compte administratif du maire pour 1917.

18 NOVEMBRE 1917

Présentation de la liste des 10 répartiteurs et de leurs suppléants à Monsieur le Sous-Préfet.

17 FEVRIER 1918

Les frais de rôles et de protection de santé publique, ont dépassé les prévisions de 8,73 F.

Refus d'assistance aux vieillards pour une personne dont les revenus sont trop élevés.

En vertu de la loi du 17 août 1917, relative à la résiliation des baux ruraux par suite de la guerre, la commune ayant moins de 500 habitants, doit désigner un propriétaire et son suppléant, ainsi qu'un fermier et son suppléant.

30 JUIN 1918

Prévisions pour 1919 pour les chemins vicinaux ordinaires : recettes supplémentaires 3569,11 F. dépenses supplémentaires 3569,11 F., pour les chemins de grandes communications et d'intérêt commun : recettes 2477 F. dépenses 2477 F.

L'excédent de recettes de 1916 – 1917 s'élève à 7274,33 F.

Le déficit sur prévisions de 1919 est de 1065,15 F.

Prévisions : Assistance aux vieillards 150 F. Assistance médicale gratuite 90 F.

Assistance Service vaccination 12 F. Assistance aux femmes en couches 60 F.

Assistance aux chefs de famille, et aux femmes privées de ressources 60 F.

Le taux d'allocation pour les femmes en couches expire le 31 décembre 1918. Après délibération, le taux ne changera pas pour la période du 1^{er} janvier 1919 au 31 décembre 1923.

10 NOVEMBRE 1918

Le conseil municipal demande à la commune de Genouillé de trouver un logement au titulaire de la perception de Genouillé. Les communes de Saint Crépin, Puy du Lac et Moragne dépendent de cette perception. Leur souhait est de ne pas la voir partir ailleurs. Décision de faire bénéficier une famille de l'assistance aux familles nombreuses. Elle n'a aucun bien personnel, le père à 34 ans et 6 enfants.

Refus pour une autre famille de 6 enfants, ayant des revenus suffisants.

Proposition de la liste des 10 répartiteurs et leurs suppléants à Monsieur le Sous-Préfet

FIN DU MANDAT

Par respect pour les familles qui ont pu bénéficier de l'aide sociale, ou qui ont eu un refus, les noms ne sont pas cités, certaines sont encore sur la commune.

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

**AGENT
IMMOBILIER**

Capi FRANCE

Vincent BALLANGER
Conseiller immobilier

06 15 42 42 12

vincent.ballanger@capifrance.fr

www.capifrance.fr
Agent commercial / RSAC : 511 017 105

MAÇON

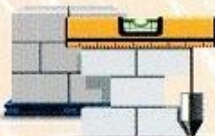
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
À VOTRE SERVICE DEPUIS 1968

**SARL PERDRIAUD
& FRÈRES**

RÉNOVATION - NEUF - COUVERTURE - FAÇADE
CARRELAGE - CLOISON - ISOLATION
TRAVAUX : MINI PELLE - MINI CHARGEUR
BÉTON LAVÉ - TERRASSEMENT

6, chemin Ronald-Bishop
17380 SAINT-CRÉPIN

05 46 33 28 74
sperdriaud@yahoo.fr



J.F.T Services

Tous travaux
Carrelage - Cloisons sèches
Peinture
Intérieur - Extérieur

Benoît GOBIN : Gérant
06 70 52 31 65
iftservices@neuf.fr

Siège social :
29, rte de Tonny-Boutonne
17380 St Crépin



Clean Services
Nettoyage - Peintures - Professionsnels - Colloc'Villes

Mr LEON MICKAEL
Tel: 05 46 32 67 49
Portable: 06 65 38 17 17

**SARL MADEUX Jean-Philippe
TARDY Stéphane**

Tél : 05.46.24.07.77
Fax : 05.46.26.90.42

M.TARDY :
06.29.05.40.07
M.MADEUX :
06.87 41.68.38

Route de MAGNE
17380 SAINT-CREPIN
E-mail : madeux-tardy@orange.fr - Site : menuiserie-madeuxtardy.com





Jean-Claude Combaud
Artisan peintre-décorateur
Neuf & rénovation

☎ 06 63 97 45 49
jean-claude.combaud@laposte.net
Bords Joly, 17 123 All
13 rte de Tenney-Bouytonne, 17 280 St Crépin

MARVEYLAND



Placo déco Cloisons sèches
Plafonds Faux-plafonds Isolation
Neuf et rénovation
Jb KERVEVAN

06-50-14-75-66 - kervevandeco@gmail.com
2 Route d'Annezay 17380 SAINT CREPIN
N° SIRET : 513 449 280 000 25

LEGRAND TAXI

Transport de personnes, transport
médical assis, plis urgents, colis,
commissions, toutes distances
Bastien à votre service : 1 impasse de
l'église tél : 06 99 22 51 51

Free Dom
SERVICES À DOMICILE

Eric BOUCLY
Gérant

18 place du marché - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
Tél. : 05 46 26 75 54 - Mob. : 06 76 99 48 85
agence.stjeandy@free-dom.fr



Bois de chauffage -
transport

Fabrice GARNIER
1 route d'Hyvraie,

Tél : 05 49 33 33 58 / 06 81 46 20 88

FIERRARD AUTOMOBILES
OCCASION TOUTES MARQUES

06 59 21 47 62



ACHAT- VENTE- REPRISE- ECHANGE

N'hésitez pas à contacter la
mairie si vous souhaitez faire
figurer votre entreprise dans le
prochain bulletin municipal
(réservé aux entreprises ou
résidents de la commune)

MAIRIE
de
SAINT CRÉPIN
17380



Contact : Commune de Saint Crépin,
30 route de Tonnay Boutonne,
17380 Saint Crépin,
mairie@saintcrepin.fr
Tél : 05 46 33 23 33
Fax : 05 46 26 24 19

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et jeudi de 13h à 17h15

Samedi de 8h 15 à 10h



LE BOURG VUE DU CIEL.....

